

## Réunion du conseil Municipal du vendredi 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Decourtil, Mme Vérité, M. Masson, Mme Pauvert-Rémy, M. Bouvet, M. Bray, M. Cerclé, Mme Drouilleaux, M. Fleury, M. Gehan, Mme Levesque, Mme Turlin  
Conseillers absents : Mme. Clément, M. Deraeve (pouvoir à M. Bouvet), Mme Leclerc (pouvoir à Mme Drouilleaux)

Secrétaire de séance : M. Bray

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ Finances - Compte financier unique 2024, affectation du résultat 2024 et BP 2025, fongibilité des crédits :

Dépenses de fonctionnement	Compte financier unique 2024	Budget primitif 2025
011 – charges à caractère général	314 573.57	352 000
012 – charges de personnel	364 260.45	398 800
014 – atténuations de produits	0	0
065 – autres charges de gestion courante	411 671.99	437 600
66 – charges financières	2 808.47	2 000
67 charges spécifiques	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 093 314.48	1 190 400
023 – virement à la section d'investissement		407 500
042 – opérations de transfert entre sections	19 788.89	12 000
Total	1 113 103.37	1 609 900

Recettes de fonctionnement	Compte financier unique 2024	Budget primitif 2025
013 – atténuations de charges	18 866.51	6 000
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	19 130	20 000
73 – impôts et taxes	973 841.08	972 000
74 – dotations, subventions et participations	252 029.84	230 700
75 – autres produits de gestion courante	28 307.27	21 000
76 – produits financiers	5.04	0
77 – produits spécifiques	400	0
Total recettes réelles de fonctionnement	1 292 579.74	1 249 700
002 – résultat de fonctionnement reporté		398 686.04
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700	
Total	1 300 279.74	1 648 386.04

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 est en suréquilibre compte tenu de la reprise des résultats (excédent de fonctionnement reporté de 398 686.04 €).

Dépenses d'investissement	Compte financier unique 2024	Budget primitif 2025
20 – immobilisations incorporelles	0	10 000
204 – subventions d'équipement versées	11 264.87	30 000
21 – immobilisations corporelles	535 610.15	443 000
23 – immobilisations en cours		
16 – emprunts et dettes assimilées	47 707.06	50 000
27 – autres immobilisations financières	37 226.80	100 000
Total dépenses réelles d'investissement	631 808.88	633 000
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700	
041 – opérations patrimoniales		
D001 – solde d'exécution de la section d'investissement		481 138.41
Total	639 508.88	1 114 138.41

Recettes d'investissement	Compte financier unique 2024	Budget primitif 2025
13 – subventions d'investissement	101 333.20	55 500
16 – emprunts et dettes assimilées		
10 – dotations, fonds divers et réserves	37 248.38	74 000
1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	117 212.62	481 138.41
024 produits des cessions		84 000
Total recettes réelles d'investissement	255 794.20	694 638.41
021 – virement de la section de fonctionnement		407 500
040 – opérations d'ordre entre sections	19 788.89	12 000
041 – opérations patrimoniales		
Total	275 583.09	1 114 138.41

Investissements prévus en 2025 : travaux de rénovation de l'éclairage public (travaux de 2024 et 2025), travaux voirie (rue Emile Milochau, rue des Vignes, rue Emile Labiche, rue de la Croix-Madeleine...), rénovation éclairage et chauffage bibliothèque, travaux complémentaires au 24 Grande rue (éclairage parking, réfection pignon), construction du local pétanque rue d'Encherville, aménagement hydraulique.

Vote du compte financier unique 2024 :

Le compte financier unique (CFU) remplace le compte de gestion et le compte administratif. Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2024 :

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2023	809 860.70	-117 212.62
Résultat exercice 2024	187 176.37	-363 925.79
Résultat de clôture 2024	879 824.45	-481 138.41

Le déficit de la section d'investissement (-481 138.41 €) est inscrit en dépenses d'investissement (compte D001 – solde d'exécution de la section d'investissement).

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 879 824.45 € est en partie inscrit en recettes d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de

481 138.41 € et le solde est inscrit en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 398 686.04 €. Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2024.

Vote du budget primitif et fongibilité des crédits :

Dans le cadre du vote du budget primitif le Conseil municipal peut autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par le conseil municipal et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de la section comme le prévoit l'article L5217-10-6 du CGCT. En 2024, le Conseil municipal avait autorisé les virements de crédits dans la limite de 1%.

Le budget primitif 2025 est voté à l'unanimité avec la reprise des résultats. Le Maire est autorisé à effectuer des virements de crédits dans la limite de 1% des dépenses de la section.

2/ Taux d'imposition 2025 :

Les recettes fiscales prévisionnelles 2025 ont été notifiées avec une revalorisation des bases de 1.7% :

Taxe foncière bâtie (taux 49.98 %)	714 714 €
Taxe foncière non bâtie (taux 35.60 %)	70 310 €
Taxe d'habitation (taux 19.02 %)	19 515 €
Total	804 539 €

La cotisation foncière des entreprises est perçue par la Communauté de communes (taux de 25.46 % en 2024).

La Commune perçoit également des allocations compensatrices versées par l'Etat, soit un montant de 75 016 € en 2025.

M. Ségard propose de maintenir les taux d'imposition identiques à 2024.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

3/ Subventions aux associations :

Le club de foot ne sollicite pas de subvention de fonctionnement en 2025, compte tenu de la subvention exceptionnelle versée en 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Subventions aux associations	
FEP	4950
Comité des fêtes	1320
Sapeurs-Pompiers	880
Pétanque	880
Club Hand Auneau	265
Prévention routière	110
FNACA	165
Ecole de Musique de Sours	110
Société archéologique d'Auneau	55
Total	8735

4/ Modification horaires ouverture agence postale :

L'agence postale est actuellement ouverte au public le samedi après-midi de 14h à 17h. M.

Ségard propose de ne plus ouvrir le samedi.

Mme Nicolas assure l'accueil de l'agence postale de Saint-Prest 5 jours par semaine du mardi au samedi en complément de son poste à Béville. Les 3h d'ouverture au public du samedi seraient réparties du lundi au vendredi.

Le Conseil municipal décide de modifier les horaires d'ouverture au public de l'Agence postale :

Lundi	14h30 à 18h30
Mardi	14h30 à 18h
Mercredi	14h30 à 18h
Jeudi	14h30 à 18h
Vendredi	14h30 à 18h

5/ Questions diverses :

Bulletin municipal : le bulletin est à distribuer dans les boites aux lettres.

SIRP : Réunion du Conseil syndical le lundi 31 mars à 19h (vote du budget).

Le nombre de classes est maintenu avec l'ouverture d'une classe ULIS à la rentrée 2025.

CCAS : Réunion du CCAS le mardi 8 avril 2025 à 18h30 (vote du budget)

M. SEGARD

M. DECOURTIL

MME VERITE

M. MASSON

MME PAUVERT-REMY

M. BOUVET

M. BRAY

M. CERCLE

MME DROUILLEAUX

M. FLEURY

M. GEHAN

MME LEVESQUE

MME TURLIN